



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **16 juin 2026** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 16 juin 2026

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 16 juin 2026 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Nomination d'un policier permanent

4.2 Embauche de policiers temporaires

4.3 Changement d'échelon pour l'adjointe administrative à la direction

5. AVIS DE MOTION

5.1 n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction



7. RÈGLEMENTS

N/A

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 16 juin 2026

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2026 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

D'APPROUVER le procès-verbal du 19 mai 2026, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer au 16 juin 2026 totalisent un montant de 366 220,25 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 247 243,15 \$ pour la période du 19 mai 2026 au 16 juin 2026;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 8 585,00\$ pour la période du 19 mai 2026 au 16 juin 2026;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 juin 2026 au montant de 366 220,25\$;

2026-06-54

2026-06-55

2026-06-56



D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 247 243,15 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 8585,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Brigitte Barabé, directrice adjointe de la Régie et secrétaire-trésorière

4. RÉSOLUTIONS

4.1 NOMINATION D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT QUE le départ de l'agente Roxanne Riel (matricule 381)

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Patrick Denis, directeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

2026-06-57

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Tommy Luneau, matricule 410, en date du 26 mai 2026, à titre de policier permanent en remplacement de la policière Roxanne Riel, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.



2026-06-58

4.2 EMBAUCHE DE POLICIERS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT les récents départs de policiers;

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Patrick Denis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** unanimement

DE PROCÉDER à l'embauche des personnes suivantes, à titre d'agents temporaires, rétroactivement en date du 15 juin 2026 :

#419 Laurie Mercier

#420 William Vaudrin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 CHANGEMENT D'ÉCHELON POUR L'ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT l'adoption de la nouvelle convention collective;

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.8 de la convention collective prévoit un processus de reclassification lorsque les critères applicables sont rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse effectuée dans le cadre de ce processus a mené à la reclassification du poste d'adjointe de direction

CONSIDÉRANT QUE cette reclassification entraîne un changement d'échelon dans l'échelle salariale ainsi qu'une augmentation de salaire conformément aux dispositions de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **RÉSOLU**

DE CONFIRMER la reclassification de l'adjointe administrative à la direction à l'échelon 37-48 de la convention collective et ce rétroactivement au 22 mars 2026, date à laquelle sa permanence a été obtenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

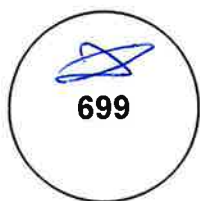
5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1 Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

2026-06-59



7. **RÈGLEMENTS**

n/a

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Francois Robillard

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2026-06-60

QU'à 16h20, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe
de la Régie et secrétaire-trésorière